

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Arrêté du 25 janvier 2011 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires

NOR : IOCB1033527A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1241-1 et R. 1241-1 à R. 1241-6,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des administrations :

1. Sur proposition du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration :

M. Éric JALON, titulaire.

M. Bertrand GAUME, titulaire.

M. Sébastien JALLET, suppléant.

2. Sur proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie :

Mme Francine KAHN, titulaire.

M. Pierre CHAMBU, suppléant.

3. Sur proposition du ministre du travail, de l'emploi et de la santé :

M. Jean-Luc RICHON, titulaire.

Mme Sophie CHAUMIEN-CZUWAK, suppléant.

4. Sur proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en tant que ministre chargé du commerce et de l'artisanat :

Mme Aude DUMAS, titulaire.

M. Jean-Michel VERN, suppléant.

Article 2

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des communes :

1. Sur proposition de l'Association des maires de France :

M. Philippe GOSSELIN, titulaire.

M. Gérard GAUTIER, suppléant.

M. Jean-Paul BRET, titulaire.

M. Frédéric THOMAS, suppléant.

M. Michel ISSINDOU, titulaire.

M. Philippe BONNECARRERE, suppléant.

M. Marcel REPELLIN, titulaire.

M. Francis HILLMEYER, suppléant.

2. Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des groupements de communes :

Sur proposition de l'Association des maires de France :

M. Dominique ADENOT, titulaire.

M. Pierre KARLESKIND, suppléant.

Article 3

1. Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des entreprises et des associations de pompes funèbres :

M. Michel MINARD, titulaire.

M. Jean-Christophe ROCHER, suppléant.

M. Michel MARCHETTI, titulaire.

M. Arnaud VINCHON, suppléant.

M. Jean-Claude SIMON, titulaire.

M. Jean-François SOULIER, suppléant.

2. Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des régies de pompes funèbres :

Mme Corinne LOÏODICE, titulaire.

Mme Marie-Christine MONFORT, suppléante.

M. François MICHAUD-NERARD, titulaire.

M. Patrick LEROGNON, suppléant.

Article 4

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des salariés du secteur funéraire :

1. Sur proposition de la Fédération Interco-CFDT :

Mme Blanche FASOLA, titulaire.

M. Maurice SCHMITT, suppléant.

2. Sur proposition de la Fédération générale CFTC des transports :

M. Bernard GUILHEM, titulaire.

Mme Virginie GUILHEM, suppléante.

3. Sur proposition de la Fédération des services publics-CGT :

M. Daniel RENAULD, titulaire.

M. Jean-Marc PAILLAS, suppléant.

4. Sur proposition de la Fédération des personnels des services publics et des services de santé-FO :

M. Didier PIROT, titulaire.

M. Bruno GRENIER, suppléant.

5. Sur proposition de la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres :

M. Antonio PAGETTI, titulaire.

M. Jean-François LECUYER, suppléant.

Article 5

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, en qualité de représentants des familles :

Sur proposition de l'Union nationale des associations familiales :

Mme Andrée MENGIN, titulaire.

Mme Monique LEPAIRE, titulaire.

Article 6

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, en qualité de représentants des associations de consommateurs :

Sur proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en tant que ministre chargé de la consommation :

Mme Isabelle LABOUYSSE, titulaire.

Mme Ghislaine DELORME, titulaire.

Mme Élisabeth WALUT, titulaire.

Article 7

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, en qualité de personnalités compétentes :

M. Bernard CARIGNANT, titulaire.

M. Jean-Michel BERTRAND, suppléant.

M. Jo LE LAMER, titulaire.

Mlle Frédérique PLAISANT, suppléante.

M. Jean-Pierre MACHELON, titulaire.

M. Joseph SANSONE, suppléant.

Sur proposition du ministre du travail, de l'emploi et de la santé :

M. Fabien SQUINAZI, titulaire.

Article 8

M. Éric JALON est nommé président du Conseil national des opérations funéraires.

Article 9

L'arrêté du 26 juillet 2006 modifié portant nomination au Conseil national des opérations funéraires est abrogé.

Article 10

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 janvier 2011.

*Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration,*
BRICE HORTEFEUX

*Le ministre auprès du ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration,
chargé des collectivités territoriales,*
PHILIPPE RICHERT